

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM579269, N°231838) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 81**

Date de parution : 17/02/2026

Fait à Toulouse, le 13 Février 2026

Le Gérant



Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

231838

AVIS AU PUBLIC
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GAILLAC-GRAULHET

Approbation du Schéma
de Cohérence Territoriale (SCoT)

Par délibération n°34_2026 en date du 9 février 2026, le conseil de communauté de l'agglomération Gaillac Graulhet a approuvé le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Conformément à l'article R. 143-15 du Code de l'urbanisme, la délibération d'approbation du SCoT est affichée pendant un mois au siège de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet et dans les mairies des communes membres.

Le dossier approuvé est consultable au siège de la communauté d'agglomération, sur le site internet de l'agglomération et a été téléversé sur le Géoportail de l'urbanisme www.geoportail-urbanisme.gouv.fr


**LE MEILLEUR
DE TOULOUSE
EST SUR...**
www.toulouscope.fr

[illegible][illegible]

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU

3	6	8	4	2	7	9	5	1
4	9	1	3	5	6	7	2	8
2	5	7	8	9	1	3	4	6
5	7	2	6	3	4	1	8	9
9	1	3	2	8	5	4	6	7
6	8	4	1	7	9	2	3	5
7	2	9	5	6	3	8	1	4
1	3	5	7	4	8	6	9	2
8	4	6	9	1	2	5	7	3

DIFFICILE

4	3	5	6	9	7	2	8	1
1	2	6	8	3	4	5	9	7
9	7	8	1	2	5	6	4	3
3	6	4	7	1	8	5	9	2
8	5	9	2	4	3	7	1	6
7	1	2	5	6	9	4	3	8
2	4	3	9	7	1	8	6	5
5	9	7	3	8	6	1	2	4
6	8	1	4	5	2	3	7	9

Mots croisés N° 6750

HORIZONTALLEMENT :
 I.- ESTAFILADE. II.- NOUBA. ALIX. -
 III.- TM. CRAMPE. -IV.- RMC. CAPE. -
 -V.- LAUZE. RÉ. -VI.- TL. NUMEROS.
 -VII.- TTE. RÉSEAU. -VIII.- NASA. INC. -
 IX.- NETS. TONNE. -X.- STEAK. OSEE. -

VERTICALEMENT :
 A.- ENTRETIENS. -B.- SOMMAT. ET. -
 C.- TU. CU. ENTE. -D.- ABCZ. ZN. ASA. -
 -E.- FARCEURS. -F.- AA. MÉAT. -
 -G.- LAMPÈES. OÖ. H.- ALPE. REINS. -
 -I.- DIE. ROANNE. -J.- EX. RESUCE. -

UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 16

Viager vente

DULAC VIAGER
06 09 96 33 53

PEFC
1581-3705

L'ADEPÊCHE
Journal de la démocratie

LE TRI FACILE

**Vendez votre bien
en VIAGER
et augmentez
votre retraite !
Etude gratuite**

05 62 58 09 51
www.dulacviager.fr

IMPRIM'UNION
1581-3705

Journal de la démocratie
GROUPE L'ADEPÊCHE DU MIDI
Société Anonyme au capital de 3.577.010 Euros
Siège : Avenue Jean-Bayles 31095 Toulouse
Tél 05.62.11.3400 - contact@ladepêche.com
Président du Conseil d'administration : Jean-Michel BATLEY
Vice-Présidente : Marie-France MARCHAND-BATLEY
Directeur général et Directeur de la Publication : Jean-Noël de BAYLET
Principaux actionnaires : SAS SOCIÉTÉ OCCITANE DE COMMUNICATION
Médiateur : Henri AMAR - MEd - hari.amar@ladepêche.fr
Site Internet : <http://www.ladepêche.fr>
Référence annuelle : 496.600 TC
Commission paritaire : 1030 C 87785 - I.S.N.S. - 0181-7981

ACPM

Finage du lundi 16 février 2026
Nombre d'exemplaires : 87.383
Tarif de l'abonnement annuel : 419,99 TTC

Journal imprimé sur les presses de la S.A. Groupe L'ADEPÊCHE Du Midi et sur du papier certifié ISO 7070 : 84-PEFC-C00-21-01802

Origine géographique du papier : 50% origine Europe 100% fibres recyclées issues de forêts durables gérées.
Autotraitement : P=0,91 mg par exemplaire, 50% origine France 50% fibres recyclées pour le papier Norske
et sur du Placovalt issu de forêts durables gérées.

AVIS PUBLICS	AVIS AU PUBLIC
AVIS ADMINISTRATIF	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAU-GRAUHLET Approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rivières Par délibération n°38_2026 en date du 09 février 2026, le Conseil de la Commune d'Agglomération Gaillass-Graulhet a approuvé la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rivières. L'affichage de la délibération a été effectué conformément à l'article R. 153-2 du Code de l'Urbanisme. Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Rivières, à la Commune d'Agglomération et à la Préfecture, aux jours et horaires d'ouverture et à être téléversé sur le Géoportail de l'urbanisme www.geoportail-urbanisme.gouv.fr.
AVIS AU PUBLIC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAU-GRAUHLET Approbation du Schéma de Coherence Territoriale (SCoT) Par délibération n°34_2026 en date du 9 février 2026, le Conseil de communauté de l'agglomération Gaillass-Graulhet a approuvé le Schéma de Coherence Territoriale (SCoT). Conformément à l'article R. 143-15 du Code de l'urbanisme, la délibération d'approbation du SCoT est affichée pendant un mois au siège de la communauté d'agglomération Gaillass-Graulhet et dans les mairies des communes membres. Le dossier approuvé est consultable au siège de la communauté d'agglomération, sur le site internet de l'agglomération et à être téléversé sur le Géoportail de l'urbanisme www.geoportail-urbanisme.gouv.fr.	VIE DES SOCIÉTÉS
AVIS AU PUBLIC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAU-GRAUHLET Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Girosseins Par délibération n°38_2026 en date du 09 février 2026, le Conseil de la Commune d'Agglomération Gaillass-Graulhet a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Girosseins. L'affichage de la délibération a été effectué conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'Urbanisme. Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Girosseins, à la Commune d'Agglomération et à la Préfecture, aux jours et horaires d'ouverture et à être téléversé sur le Géoportail de l'urbanisme www.geoportail-urbanisme.gouv.fr.	MODIFICATION 231774 Le Diapêche du Midi, journal habitué à publier les annonces judiciaires ou autres prescrites, sur les départements 0611-02-32-31-46-47-65-81-82 Conformément à l'article du ministère de la culture et du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique du 19 novembre 2023, relatif l'article du 19 novembre 2023, relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et à compter du 2012-01-24-27 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portées sur les sociétés et fondations de commerce dans une base de données numériques centralisée, la loi est téléversée sur le site www.midi-pyrenees.fr pour consultation en espace, soit au service des tribunaux collectifs d'annonces. Central : evryline@groupdespedache.fr 05.62.11.37.37/04.67.07.69.53 midi.pedache@groupdespedache.fr
MODIFICATION DES ORGANES DE DIRECTION Dénomination : PISTRE & FILS. Maire : SAS.	

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRADLEUHL

Approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Graulhet

Par délibération n°37_2026 en date du 08 février 2026, le Conseil de la Communauté d'Agglomération Graulhet-Graulhet a approuvé la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Graulhet.

L'affichage de la délibération a été effectué conformément à l'article R.151-21 du Code de l'Urbanisme.

Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Graulhet, à la Communauté d'Agglomération et à la Préfecture, aux jours et heures d'ouverture et à date ultérieure sur le site internet de l'urbanisme

www.neorobatsurbanisme.nou.fr/

23/10/2025

318787679 RCS de Castres,

Aux termes de l'AGE en date du 31 janvier 2026, à compter du 31 janvier 2026, les associés ont pris acte de la nomination :

Madame Manon, Stéphanie PESTRE, demeurant 50 rue Benjamin Baillif, 31500 Toulouse en son qualité de Présidente, en remplacement de M. Jean-Luc PESTRE ;

Monsieur Jean-Luc, Raymond PESTRE, demeurant 16 RUE DES BOULEAUX, 81270 Labastide Roussoux en son qualité de Directeur Général

La nomination sera portée au RCS de Graulhet

**LA PQR,
UNE SOLUTION
ADAPTÉE À VOS
BESOINS**

« la PQR est une solution adaptée à vos besoins »

Plus d'informations
vous contactez en 06 97 01 37 00

seine-et-marne
Département de la Seine-et-Marne

seine-et-marne
Département de la Seine-et-Marne

seine-et-marne
Département de la Seine-et-Marne

seine-et-marne
Département de la Seine-et-Marne

seine-et-marne
Département de la Seine-et-Marne

seine-et-marne
Département de la Seine-et-Marne